



## Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 21 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt et un octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Cécile CREUZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 Octobre 2024

**Présents :** Nicolas BESSON, Muriel BOUCHARD, Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Olivier NORE, Marie-Thérèse PIERRON, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND

**Absente et excusée :** Isabelle ROUSSILLAT

**Secrétaire de séance :** Maria DUSSAT

**Nombre de conseillers :** en exercice :14      présents : 13      votants :13

**Approbation du procès-verbal du 08 Juillet 2024 :**

Le procès-verbal est voté à la majorité des membres présents et 1 abstention.

### Ordre du jour :

1. Plus beaux Villages de France
2. ANCT Plan Guide
3. Voiries
4. Statut Syndicat Est-Creuse
5. Chaudière École
6. Dossier Atelier Comm'Unique
7. Transfert à la Com-Com Compétence CTEAC (culture)
8. Délégués Ordures Ménagères
9. Location Terrains Municipaux à vocation agricole
10. Décisions Modificatives
11. Divers

Madame le Maire propose :

- De remplacer le point 4 : statuts du Syndicat Est Creuse, par le point 10 : décisions modificatives. En effet la procédure pour le changement des statuts du syndicat n'est pas prête.
- Au vu de la teneur importante du Conseil Municipal, de fixer un nouveau Conseil Municipal Lundi 28 Octobre 2024 à 18h00.

Après discussion, ces deux propositions sont acceptées.

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson*  
*Commune de Chambon sur Voueize*

**1. Plus beaux Villages de France**

Madame le Maire a rencontré le Président de cette association, Monsieur Alain DI STEFANO, venu à Chambon sur Voueize lors du Marché du Terroir. Il a visité Chambon durant la matinée et a expliqué que la Commune pouvait prétendre à ce label et lui a proposé que le Conseil Municipal dépose une candidature spontanée de sélection. Le classement des Plus Beaux Villages de France est révisé tous les 6/9ans.

Madame le maire explique que si la commune rejoignait la liste des 164 plus beaux villages de France, ce serait une opportunité exceptionnelle pour valoriser la commune avec une visibilité nationale qui aurait des retombées sur l'attractivité touristique, commerciale, économique.

La sélection est rigoureuse et les critères restrictifs, le jury examinera si Chambon respecte les 30 critères de sélection.

Les droits d'entrée s'élèvent à 900€, puis la cotisation annuelle, fixée en fonction du nombre d'habitants, s'élèverait à 2600€ si la commune obtient le Label.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Une visite d'expertise sur place avec des membres du Jury permettra d'évaluer les critères de sélection établis par l'association, la présence de 2 monuments historiques, l'harmonie et l'homogénéité architecturale, la végétalisation, les aménagements du bourg...etc.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de soumettre la candidature de Chambon à la commission des membres du jury de l'association Plus Beaux Villages de France.

**2. Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - Plan Guide**

Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, Madame le Maire informe l'assemblée que l'Etat et l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion Territoriale) ont validé la prise en charge totale d'un accompagnement en ingénierie pour réaliser l'étude de la revitalisation du bourg.

L'accent sera surtout mis sur l'habitat, en plus des commerces et du tourisme.

Un cabinet d'architectes et d'urbanistes a été recruté par l'Etat et est chargé d'assister les élus dans l'élaboration d'une dynamique à plus ou moins long terme.

Madame le Maire précise qu'elle a demandé que les habitants soient associés à l'étude.

**3. Voiries**

• **Rue de la Couture**

Suite aux réclamations répétées des habitants de ce quartier, le Conseil Municipal avait voté l'envoi d'une enquête avant de prendre une décision.

L'enquête menée auprès d'une trentaine de riverains sur le sens de circulation a conclu que le sens : Quai Napoléon vers le Crédit Agricole est majoritairement choisi (19 voix pour, 3 pour le sens inverse).

D'un côté, le sens interdit sera apposé après le Crédit Agricole, le sens unique sera apposé après la rue Grande.

La Rue Grande est à double sens, la Rue de l'Imprimerie sera placée en sens interdit à partir de la Rue Grande

Le Conseil accepte à la majorité et une abstention toutes les propositions.

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson*  
*Commune de Chambon sur Voueize*

- **Route de Lépaud**

Madame le Maire, associée à Monsieur le Maire de Lépaud, a écrit au Conseil Départemental pour réclamer l'interdiction du passage des camions de plus de 3.5T (sauf desserte locale) sur la route départementale RD 917 entre Lépaud et Chambon.

Madame La Présidente du Département a répondu favorablement. Ses services vont se rapprocher des deux communes récipiendaires et des communes impactées par le déplacement de cette desserte pour examiner les faisabilités techniques.

En attente.

- **Rue de la Brèche**

Les services du département vont faire des travaux temporaires pour l'hiver, en attendant la réfection complète du Quai Napoléon et de la rue de la Brèche prévue pour l'année 2025.

- **Plateau surélevé entrée Route de Lépaud**

Après discussion, Madame le Maire va demander à Monsieur Julien VOISIN, Chef de service à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, de venir expliquer le projet de plateau destiné à ralentir les véhicules à cette entrée du bourg.

Le Conseil Municipal souhaite continuer le projet.

- **Rue Saint Martial**

Depuis quelques semaines, cette rue est barrée. Le problème récurrent est l'état de la toiture de la maison de Monsieur LEGOUIC qui entraîne des risques de sécurité publique dus à des chutes de tuiles.

À la demande de Madame le Maire, Monsieur LALET, un couvreur d'Arfeuille-Châtain est venu en présence du propriétaire pour établir un devis.

Une demande d'aide à l'ANAH est en cours et ne pourra être complétée qu'à réception d'un devis.

Il est fait remarquer que l'état global du bâti de ce pâté de maisons pourrait être étudié.

Dossier en attente.

- **Rue de la Cueille**

Madame le Maire donne lecture d'un mail de Monsieur et Madame Jean-Luc COMTE, qui demandent le passage de cette rue en sens unique ou d'y installer un ralentisseur.

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson*  
*Commune de Chambon sur Voueize*

**4. Décisions Modificatives**

- Suite à l'augmentation du taux du livret A, 2 prêts indexés sur ce taux ont été impactés : Prêt Palulos Caisse des Dépôts (échéance : mai 2035) et Prêt Caisse d'Épargne (lotissement, échéance : mai 2037). Les décomptes d'échéances (capital et intérêts) parviennent après le vote du budget d'où une nécessité de rectifier les sommes à verser.
- Une somme de 85,87€ concernant des frais de cantine doit être comptabilisée en valeurs irrécouvrables à la demande de la Trésorerie.

Ces 2 décisions modificatives sont votées à l'unanimité.

Madame Pierron quitte le Conseil Municipal.

**5. Chaudière École**

La chaudière de l'école primaire est vétuste et nécessite l'intervention régulière d'un chauffagiste. Dans le cadre de la compétence Ecoles, la Communauté de Communes a lancé une procédure pour changer le système de chauffage en installant une chaudière à bois. En attendant le résultat de l'appel d'offres, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer financièrement à cette opération à hauteur de 8 %, correspondant à la surface de la cantine qui reste compétence communale. Il a été estimé par un cabinet d'étude que 6 écoles de la Communauté de Commune Creuse Confluence dont Chambon devaient changer de chaudière.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la participation de 8% du total du Changement de Chaudière.

**6. Dossier Atelier Comm'Unique**

Madame le Maire a reçu en septembre du Tribunal Administratif de Limoges une requête en référé. Le Conseil municipal accepte de confier la défense des intérêts de la commune au cabinet *Gout -Dias Avocats Associés*. Pour information, le local de cette entreprise est loué par la Ressourcerie qui a installé son antenne réparation électroménagers, ordinateurs, ...anciennement située à Gouzon.

**7. Transfert à la Com-Com Compétence « Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle »**

Suite à la demande de la Communauté de Communes, les élus valident, à l'unanimité, le transfert de compétence « Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle » que la commune n'exerce pas.

**8. Délégués Ordures Ménagères**

Monsieur Didier Giraud accepte d'être le second délégué intercommunal aux Ordures Ménagères, le premier étant Madame Maria DUSSAT. Accepté à l'unanimité.

*Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson  
Commune de Chambon sur Voueize*

**9. Location Terrains Municipaux à vocation agricole**

Monsieur Olivier NORE fait valoir ses droits à la retraite. Il louait à la Commune les parcelles agricoles A 214 et D 141.

La parcelle A271 lui était mise à disposition gracieusement.

Monsieur Florian DERBOULE a envoyé un courrier demandant la location des deux parcelles anciennement louées à Monsieur Olivier NORE.

Monsieur Olivier NORE ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer ces deux parcelles à Monsieur Florian DERBOULE aux mêmes conditions que précédemment.

La parcelle A214 sera louée à titre précaire, permettant ainsi à la commune de la récupérer si besoin pour un projet économique.

**10. Divers**

- **Éclairage Public :**  
L'entreprise CARRÉ n'est plus en activité, leur repreneur SOBECA ne peut assurer l'entretien et la réparation de l'éclairage public.  
Les entreprises SOCALEC et ALLEZ ont été contactées.
  
- La date et l'heure du Conseil Municipal ont été affichées et imprimées dans le Journal La Montagne le samedi 18 octobre.

La séance est levée à 21H40.

Le Maire  
Cécile CREUZON



La secrétaire de séance  
Maria DUSSAT

